

Par le projet de résolution intitulé « **Situation des droits de l'homme au Myanmar** » ([A/C.3/64/L.36\\*](#)), adopté par 92 voix pour, 26 contre et 65 abstentions, l'Assemblée générale condamnerait énergiquement les violations systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la population du Myanmar et se déclarerait gravement préoccupée par le fait que Daw Aung San Suu Kyi a été récemment jugée, reconnue coupable et condamnée, ce qui a entraîné la reconduction de son assignation à domicile, et demanderait sa libération immédiate et sans condition.

L'Assemblée demanderait instamment au Gouvernement du Myanmar de libérer sans délai et sans condition tous les prisonniers de conscience, dont le nombre est actuellement estimé à plus de 2 000, et de rétablir tous leurs droits politiques, notant que plus de 100 prisonniers de conscience ont été récemment libérés. Elle l'exhorterait vivement à révéler où se trouvent les personnes détenues ou victimes d'une disparition forcée et à renoncer aux arrestations à motivation politique.

Elle exhorterait vivement le Gouvernement du Myanmar à faire en sorte que les mesures nécessaires pour assurer un processus électoral libre, équitable, transparent et ouvert à tous soient élaborées et demande au Gouvernement de prendre ces mesures sans délai, notamment en adoptant les lois électorales requises et en permettant la participation de tous les électeurs, de tous les partis politiques et de toutes les autres parties prenantes au processus électoral.

L'Assemblée lui demanderait, entre autres, de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies, les organismes humanitaires internationaux et leurs partenaires aient pleinement accès, rapidement, dans des conditions de sécurité et sans entrave, à toutes les régions du Myanmar, y compris les zones de conflit et les zones frontalières, et de coopérer pleinement avec ces organisations de manière à ce que l'assistance humanitaire parvienne à tous ceux qui en ont besoin dans l'ensemble du pays, y compris les personnes déplacées.

Elle prierait, en outre, le Secrétaire général de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme, la transition vers la démocratie et le processus de réconciliation nationale avec le Gouvernement et la population du Myanmar, y compris les groupes qui militent pour la démocratie et les droits de l'homme ainsi que toutes les parties concernées, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard.

La déléguée de la Suède, au nom de l'Union européenne, principal auteur du texte, a déclaré que pendant plusieurs années, l'Assemblée générale avait adopté des résolutions sur ce pays. Grâce à ce texte, le Secrétaire général peut suivre la situation au Myanmar de près.

Ce projet de résolution appelle le Gouvernement du Myanmar à veiller à ce que des mesures soient prises afin que le processus électoral soit transparent et libre. Le pays compte plus de 2 000 prisonniers de conscience dont Daw Aung Saun Suu Kyi qui est assignée à résidence. De nombreuses violations des droits de l'homme ont cours, en toute impunité. Or, la transition démocratique n'est pas possible sans progrès dans le domaine des droits de l'homme. Elle a dit préférer une approche consensuelle mais pense que ce sera difficile et la résolution sera sûrement soumise au vote.

Le Secrétariat a déclaré que l'adoption du projet de résolution entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant net de 1 159 100 dollars (montant brut: 1 281 600 dollars) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, pour permettre la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général concernant la situation au Myanmar. Ces dépenses seraient imputées sur le montant de 828 928 400 dollars prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. L'approbation de ces dépenses sera demandée lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/64/349/Add.1) dont l'Assemblée est actuellement saisie pour examen à la partie principale de sa soixante-quatrième session.

Le délégué du Myanmar a regretté ce projet de résolution spécifique à son pays. Le projet de résolution est, selon lui, anachronique et déséquilibré à de nombreux égards. Selon lui, si l'Union européenne avait de graves préoccupations à ce sujet, elle devrait adopter une approche coopérative. En effet, l'expérience montre que même les problèmes les plus difficiles peuvent être vaincus s'il existe une tolérance et une compréhension mutuelle. Il y a aujourd'hui un consensus selon lequel les efforts, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, devraient être basés sur le principe de la coopération et du dialogue et que

la communauté internationale doit travailler de concert afin de renforcer la capacité des États à respecter leurs obligations concernant les droits de l'homme.

En deuxième lieu, le projet de résolution ne prend pas en compte la raison d'être du Conseil des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme a été établi par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale afin de traiter, de manière constructive, un grand éventail de questions liées aux droits de l'homme. Le mécanisme qu'est l'examen périodique universel est une innovation qui est destinée à s'assurer que les situations des droits de l'homme de tous les États Membres des Nations Unies doivent être revues d'une manière juste et transparente, sans adopter des doubles normes. Ces droits sont indivisibles et comprennent les droits économiques, sociaux et culturels, aussi bien que civils et politiques. Le bilan montre que le dialogue et la coopération apportent des résultats positifs. Les États ont préparé leur rapport par le biais de consultations avec les parties prenantes au niveau national. Tous les pays qui ont été examinés se sont engagés à améliorer la mise en œuvre des normes concernant les droits de l'homme.

Enfin, le représentant du Myanmar a souligné que le projet de résolution était fortement déficient. Le texte est subjectif et répète des allégations qui émanent invariablement d'exilés et d'insurgés mais échoue à noter les formidables défis auxquels font face le Gouvernement et le peuple du Myanmar eu égard aux changements ainsi qu'aux transformations à l'œuvre dans le pays aujourd'hui. Des progrès ont, en effet, été réalisés dans de nombreux domaines. Une nouvelle constitution a été approuvée par une majorité d'électeurs. Elle prévoit une législation à deux chambres et un système présidentiel de gouvernance. Les citoyens ont le droit de former des partis politiques et de contester les élections.

Les préoccupations de l'UE sont déplacées et sont un moyen de maintenir la pression sur le pays. Le déni de l'aide au développement, de la part de certains États comme des institutions financières internationales, est injuste et immoral. Le ciblage des droits de l'homme pour des motifs politiques est contraire à la Charte des Nations Unies.

La déléguée de la Chine a regretté l'existence d'un projet de résolution spécifique au Myanmar. Elle considère que le dialogue et la coopération sont la meilleure manière de promouvoir les droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme avec le mécanisme de l'EPU sont une plate-forme adaptée à ces questions. Selon elle, soumettre ce type de résolution rend la question politisée et ne permet pas un bon règlement des problèmes et ne reflète pas les progrès du Myanmar.

La déléguée de la Jamahiriya arabe libyenne a affirmé qu'elle allait voter contre le texte. Elle a exprimé ses regrets face à l'insistance de certains pays qui présentent des projets de résolution basés sur la politique et qui visent certains pays au prétexte qu'ils pratiquent une politique non conforme aux normes internationales des droits de l'homme. Ce type de projet de résolution touche à la souveraineté des États. Elle a relevé des doublons entre le travail de la Commission et le Conseil des droits de l'homme. Cet organisme et l'Examen périodique universel (EPU) évitent la politisation et la sélectivité de ces résolutions. Elle a rappelé les engagements des quatorzième et quinzième sommets du Mouvement des pays non alignés sur ce point.

Le délégué de la Malaisie a prôné une approche plus constructive car selon lui, ces résolutions sont sélectives et sèment la discorde. En effet, le consensus recherché est difficile à obtenir quand il s'agit de mettre la pression sur un État isolé. Les résolutions ne doivent pas servir d'objectifs politiques car cela est contraire à la Charte. Pour ces raisons, son pays votera contre ce projet de résolution. Il a rappelé le rôle de l'Examen périodique universel et a encouragé le Myanmar à coopérer avec les bons offices du Secrétaire général et de tenir des élections libres en 2010.

Le délégué de la Fédération de Russie a déclaré que ce genre de projet de résolution visant un pays était inefficace et ne créait que la confrontation entre États. Il a rappelé que c'est justement l'absence de dialogue et la politisation qui ont empêché l'ancienne Commission des droits de l'homme de fonctionner correctement. Il a rappelé que l'EPU offrait la possibilité d'un dialogue ouvert et respectueux. Ainsi son pays voterait contre, a-t-il ajouté, appelant les autres États à adopter une position similaire.

Le délégué du Soudan a déclaré que par ce projet de résolution, on revenait à la sélectivité. Il s'est dit préoccupé par un tel texte, face à l'intention de certains États, intention qui, a-t-il dit, vise à la politisation. Selon lui, il faut respecter la souveraineté des États et la promotion des droits de l'homme doit se faire à travers un dialogue objectif.

La déléguée de la République arabe syrienne a exprimé son refus total de l'exploitation de la question des droits de l'homme pour des motifs d'intervention dans les affaires intérieures car cela est contraire à la Charte des Nations Unies. Cette dernière stipule le droit à la souveraineté et l'égalité de tous les États Membres. Selon elle, la non-pratique de l'hégémonie est la voie pour promouvoir la coopération en vue de réaliser les droits de l'homme. Elle a indiqué que sa délégation voterait contre le projet de résolution.

La déléguée du Viet Nam a réitéré son appui aux bons offices du Secrétaire général, lesquels sont propices à la situation au Myanmar. Selon elle, le projet de résolution ne reflète pas les tendances positives ainsi que l'approche détaillée que les voisins du Myanmar ont cherché à adopter afin d'éradiquer les tensions sociales du pays.

La déléguée de Cuba a déclaré que son pays maintenait sa position de principe contre les résolutions spécifiques aux pays. Elle a rappelé que la coopération était la voie adéquate pour la protection de tous les droits humains. L'EPU offre la possibilité d'examiner les droits humains dans tous les pays. Ainsi Cuba votera contre le projet de résolution.

La déléguée du Venezuela a déclaré que son pays voterait contre le projet de résolution puisqu'il reflétait la politisation, le deux poids deux mesures et la non-sélectivité. Le Conseil des droits de l'homme est l'organe via lequel il convient d'examiner les violations aux droits de l'homme. Selon elle, il n'est pas normal que des pays utilisent les droits de l'homme pour stigmatiser certains pays.

Le délégué de l'Inde a dit que la promotion des droits de l'homme devait se faire grâce au dialogue. Seule une telle approche peut créer le respect des droits hommes dans tous les pays. Il a souligné les mesures positives prises par le Myanmar dans certains domaines des droits de l'homme notamment, les réformes politiques en vue d'assurer la transition démocratique. Il a rappelé que plusieurs prisonniers politiques avaient été libérés. L'Inde a tout mis en œuvre pour appuyer cela et selon lui, des sanctions seraient contre-productives. Il a regretté que le texte ne soit pas en conformité avec cette approche.

Le délégué du Japon a dit que son pays avait voté pour le projet de résolution car il est important que la communauté internationale envoie un message pour des élections transparentes l'an prochain au Myanmar. Selon lui, il est important que la Commission sanctionne ce qui doit être sanctionné et salue ce qui mérite de l'être. Son pays avait proposé des amendements à cet égard, lesquels n'ont pas été adoptés par les coauteurs. Les élections de l'an prochain se rapprochent et seront un moment clef de la démocratisation. Le Japon réfléchit à accroître son aide au Myanmar.

Le délégué de l'Indonésie a appuyé les bons offices du Secrétaire général. Il a prié le Gouvernement du Myanmar de veiller à organiser des élections libres et transparentes et de continuer ses efforts dans le sens de la démocratisation. Un consensus aurait envoyé un message fort au Gouvernement du Myanmar qui aurait reconnu l'immense travail de ce pays vers la démocratisation. Le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts de bons offices mais en raison de la polémique sur ce genre de projet de résolution, l'Indonésie s'est abstenue.

Le délégué du Brésil s'est dit très préoccupé par la situation dans ce pays, par le manque de liberté d'association et d'expression ainsi que par la condamnation de Daw Aung San Suu Kyi ainsi que d'autres prisonniers de conscience dans une période si cruciale pour le pays. Il a invité le Gouvernement à se soumettre à l'Examen périodique universel (EPU) en 2011 et a formulé le vœu que cela puisse contribuer à améliorer la situation des droits de l'homme au Myanmar.

Le représentant du Bangladesh s'est déclaré prêt à poursuivre ses efforts pour favoriser l'instauration de la démocratie au Myanmar et a salué la mission de bons offices du Secrétaire général et de son Conseiller spécial, M. Ibrahim Gambari, mais, a voté contre le projet pour les raisons déjà invoquées.

La représentante de la Thaïlande a indiqué que l'EPU représentait le mécanisme approprié pour s'occuper de cette question. Elle a souhaité que les élections au Myanmar en 2010 soient transparentes et ouvertes. Elle s'est félicitée de la coopération actuelle entre son pays et le Myanmar. L'avenir de ce pays repose dans les mains de son peuple et la Thaïlande va continuer à appuyer ses efforts, a-t-elle assuré.

La déléguée de l'Australie a déclaré qu'en qualité de coauteur, son pays tenait à mettre l'accent sur la mise en place des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, justes et transparentes au Myanmar. L'Australie a toujours lancé un appel pour que toutes les composantes politiques de la société puissent prendre part à ce processus. Elle a salué la décision du Gouvernement du Myanmar de ne pas avoir lancé un appel pour que la Commission n'examine pas ce projet cette année.

<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2009/AGSHC3967.doc.htm>